

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 23 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 NOVEMBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme le MAIRE
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
 M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON
 M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA CAGD POUR L'ACQUISITION DE LOGICIELS COMMUNS

Suite à la mutualisation des services Ressources Humaines/Finances/Systèmes d'Information à compter du 1er septembre 2016 et dans un souci d'harmonisation des procédures entre la CAGD/CIAS/Ville de DAX/CCAS, des logiciels métiers sont mis en place de façon commune.

L'objectif de cette démarche est de faciliter la communication entre ces différentes collectivités et la mise en place d'une polyvalence.

Les logiciels communs sont acquis et gérés (maintenance etc...) par la CAGD. Les autres collectivités interviennent :

- dans le cadre d'un fonds de concours à la CAGD pour s'acquitter d'une part de l'investissement sur la base du HT (acquisition),
- dans le cadre d'un remboursement de frais à la CAGD pour s'acquitter des prestations annexes (maintenance etc...).

Les logiciels communs sont :

- le logiciel de gestion du courrier électronique ZIMBRA
- le logiciel de gestion du temps de travail : HOROQUARTZ
- le logiciel Finances /RH : CIVIL NET FINANCES (CIRIL)
- le logiciel marchés publics : MARCO
- le logiciel d'enregistrement et traitement du courrier : ACROPOLIS.

Pour l'ensemble des acquisitions de ces logiciels par la CAGD, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de fonds de concours à la CAGD.

Les crédits de dépenses sont inscrits au Budget Principal de la Ville, exercice 2017, chapitre 204.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR VINCENT NOVO, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'attribution de fonds de concours à la CAGD pour l'acquisition de logiciels communs tels que décrits plus haut selon les modalités inscrites dans la convention annexée,

AUTORISE Monsieur Stéphane MAUCLAIR, 1er Adjoint au Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20171123-20-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 27 Novembre 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».